

Communiqué | Exploration et exploitation de l'uranium : le RNCREQ recommande un moratoire permanent

Montréal, le 17 novembre 2014 - Dans son mémoire présenté aujourd'hui aux audiences du BAPE sur la filière uranifère, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) recommande au gouvernement d'instaurer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec. Selon le RNCREQ, les avantages liés à l'exploitation et à l'utilisation de la ressource sont plus faibles que les effets négatifs pour les régions québécoises tout au long du cycle de vie de la filière uranifère.

>> [Consulter le mémoire](#)

C'est en s'appuyant sur les principes de la Loi sur le développement durable que le RNCREQ en est venu à cette conclusion. Il s'est particulièrement attardé dans son analyse à cinq des seize principes de la Loi: (1) santé et qualité de vie, (2) équité et solidarité sociale, (3) efficacité économique (4), précaution et (5) production et consommation responsable.

Pour le Regroupement, le concept de développement durable prend un sens tout à fait particulier lorsqu'il est question d'uranium. En effet, en raison de l'échelle de temps considérable dont il faut tenir compte pour l'analyse du cycle de vie complet de cette filière, il devient presque impossible d'en justifier le développement vu les enjeux que cela soulève en terme d'équité intergénérationnelle et d'efficience économique.

Pour Clémentine Cornille, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue et responsable du comité mines du RNCREQ, « il faudrait que l'exploitation de l'uranium soit extrêmement profitable au Québec pour que cette filière puisse respecter le principe d'équité intergénérationnelle. En effet, de nombreuses générations devront subir les risques et les coûts de la filière uranifère essentiellement pour la gestion des résidus, et ce, sans bénéfices. »

À la lumière de ces constats, le RNCREQ considère que l'exploitation de l'uranium ne représente pas une orientation durable pour le Québec. En outre, la société québécoise peut compter sur un éventail de possibilités, d'innovations et de projets porteurs pour stimuler l'économie des choix qui seraient bien plus gagnants à long terme pour toutes les régions et pour les communautés autochtones

Renseignements :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
514 861-7022 poste 24
annemarie.gagnon@rncreq.org